



Société anonyme de droit luxembourgeois
ayant son siège social Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf
immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg B 81.267

MODIFICATION D'UN PROGRAMME DE RACHAT DE TITRES
Descriptif des modifications d'un programme établi en application des
dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés
financiers

18 février 2008 - Le présent communiqué a pour objet, conformément aux dispositions de l'article 241-2-II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, de décrire les modifications apportées au programme de rachat de titres autorisé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SES (la *Société*) du 14 décembre 2006 dont les objectifs et modalités sont décrits dans un communiqué en date du 12 mars 2007, tel que modifié à la suite de la réunion du conseil d'administration de la Société du 2 août 2007.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 14 décembre 2006 ayant autorisé non seulement l'achat par la Société de certificats de dépôt fiduciaire régis par le droit du Grand-Duché de Luxembourg (les *FDR*) mais aussi l'achat d'actions de catégorie A (les *Actions A*), d'actions de catégorie B (les *Actions B*) et d'actions de catégorie C (les *Actions C*)¹, le conseil d'administration de la Société a décidé de mettre en œuvre ce programme de rachat de titres le 13 février 2007.

Lors de sa réunion du 14 février 2008, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter de 15 à 30 millions le nombre maximum de titres pouvant être acquis aux fins d'annulation dans le cadre du troisième objectif du programme de rachat, sous réserve de l'obtention de l'autorisation nécessaire d'une prochaine assemblée générale statuant dans sa forme extraordinaire.

Toutes les autres caractéristiques du programme de rachat de titres décrites dans le communiqué en date du 12 mars 2007, tel que modifié à la suite de la réunion du conseil d'administration de la Société du 2 août 2007, restent inchangées.

¹ Seuls les FDR sont admis aux négociations sur Euronext Paris (zone euro - code ISIN LU0088087324) et sur la Bourse de Luxembourg. Les Actions A et B ne sont admises aux négociations sur aucun marché réglementé. Par ailleurs, suite à l'annulation par la Société des 103.149.900 Actions C détenues précédemment par GE (communiqué en date du 30 mars 2007), l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 28 juin 2007 a supprimé toute référence aux Actions C dans les statuts de la Société.